

Séance du 08 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 8 avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Philippe BUSSERON

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	13
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etai(en)t présents :**

BORDE Sandrine, BUSSERON Philippe, DEBOURGES Serge, DUBOCAGE Angélique, HADJI Nadia, HORNBERGER Olivier, LACOMBE Christophe, LAMOUCHE Bruno, LARONDE Véronique, MAY Nathalie, MENAT Marie-Noëlle, POUYET Michel

**Procurator(s) :**

Laurent MARION à Michel POUYET

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
29 mars 2024

**Etai(en)t excusé(s) :**

BIDET Grégory, MARION Laurent, MASSON Joffrey,

Date d'affichage
11 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11 avril 2024 (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :** Serge DEBOURGES

11 avril 2024
et publication du
11 avril 2024

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Philippe BUSSERON, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 08 avril 2024

<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023	
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	18 707,85
	- un excédent reporté de :	4 515,63
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	23 223,48
	- un déficit d'investissement de :	19 013,30
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un besoin de financement de :	19 013,30
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	23 223,48
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	19 013,30
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	4 210,18
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	19 013,30

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Bayet

Le Maire Philippe BUSSERON

le(s) secrétaire(s) de séance



